



CHARTRE précisant les CONSIGNES SANITAIRES

A appliquer dans les SALLES DES FETES

Je soussigné(e).....m'engage à louer la salle des fêtes (établissement de type L) communale de
Commune déléguée de Rives-du-Couesnon, sous réserve de respecter les consignes sanitaires suivantes :

- La capacité d'accueil normale de la salle est divisée par 2
- Places assises uniquement. Exclut l'organisation d'activités dansantes pendant les festivités.
- Une place vacante entre les personnes ou entre chaque groupe de 10 personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble
- L'interdiction de l'accès aux espaces permettant des regroupements (buvettes, buffets...), sauf s'ils sont aménagés de manière à garantir la distanciation physique
- Le port du masque obligatoire.
- Un forfait de 20€ sera appliqué pour la désinfection des locaux

Le responsable du bon respect des gestes barrières et de la distanciation sociale est l'organisateur de l'évènement.

L'organisateur de l'évènement doit définir en amont le volume maximal de personnes pouvant être admises dans l'établissement.

A.....,

Le.....

Signature de l'organisateur de l'évènement.